

Image not found or type unknown



Japonaise en france, cvomment s'etablir en couple..

Par **cgiano**, le **11/03/2008** à **19:27**

Bonjour
voici mon probleme
5 ans expatrie au Japon je suis revenu en france
j'ai rencontre une japonaise
elle veux venir vivre avec moi en france
nous avons la cinquantaine
je suis salarie, bientot divorce je pourrai faire un Pacs si besoin.
elle ne travaillera pas , ou bien juste petite activite culturelle sur le sujet du Japon.
merci de me renseigner...parcours du combattant, possible, impossible...?
merci
(c'est pas un mariage blanc mais une vraie et veritable histoire d'amour...)

Par **citoyenalpha**, le **14/03/2008** à **15:36**

Bonjour,

il apparait peu probable qu'un visa long séjour puisse être délivré à votre amie sans motivation suffisante (marié, travail, étude...)

Elle peut plus facilement bénéficier d'un visa court séjour (3 mois maximum) en attendant le jugement du divorce. Un mariage faciliterait grandement l'obtention d'un visa.

Le PACS ne permet d'obtenir une carte de séjour temporaire vie privée et familiale qu'à condition de justifier d'au minimum 1 an de vie commune. Or sans visa long séjour il apparaît difficile en France de pouvoir réaliser cette condition.

Restant à votre disposition.